

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

Afer Rendement Mai 2025

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et une protection⁽²⁾ du capital à l'échéance.

Période de commercialisation



Du 15 mai 2025
au 10 juillet 2025

CE PRODUIT EST UNE ALTERNATIVE À UN PLACEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE TAUX.

Période de commercialisation : du 15/05/2025 au 10/07/2025 (inclus). L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (à compter de l'émission du titre et hors cas de remboursement anticipé automatique).
L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.

Émetteur et Garant de la formule : Titre de créance complexe émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, véhicule d'émission de droit français et bénéficie d'une garantie de la formule donnée par The Goldman Sachs Group⁽³⁾. **L'investisseur est par conséquent exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.**

Code ISIN : FR1459AB8178

Éligibilité : Compte-titres et contrat d'assurance vie. Support en unités de compte adossé au titre de créance Afer Rendement Mai 2025 commercialisé dans le cadre des contrats collectifs d'assurance vie multisupport souscrits par l'Afer auprès des entreprises d'assurance Abeille Vie et Abeille Épargne Retraite⁽⁴⁾

Il est rappelé que les organismes d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'ils ne garantissent pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que les organismes d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant l'échéance.

(2) Le remboursement à l'échéance s'entend brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

(3) Notations de crédit au 23/04/2025 : Moody's A2 ; Fitch Ratings A ; Standard & Poor's BBB+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

(4) Les modalités de souscription ainsi que la liste des contrats auxquels le titre est éligible sont disponibles auprès de votre Conseiller Afer habituel, intermédiaire d'assurance.

Objectifs d'investissement

Taux

Un investissement exposé au taux CMS EUR 10 ans (10Y EUR CMS) (Code Bloomberg : EUAMDB10 Index).

Remboursement du capital

Un remboursement du capital⁽¹⁾ à l'échéance en l'absence de remboursement anticipé par anticipation automatique, quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 10 ans.

Durée d'investissement

Un investissement d'une durée de 10 ans maximum (à compter de l'émission du titre et hors cas de remboursement anticipé automatique).

Un mécanisme de remboursement anticipé automatique

Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 3 à 9, si à une Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,05%.

Un Coupon⁽¹⁾ inconditionnel

Un coupon inconditionnel de 6,20%⁽¹⁾ enregistré à l'issue des années 1 et 2 et payé en cas de remboursement anticipé automatique ou à l'échéance selon les cas. La somme des coupons inconditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement anticipé automatique ou à l'échéance selon les cas.

Un objectif de Coupon⁽¹⁾ conditionnel

Un objectif de coupon annuel de 6,20%⁽¹⁾ enregistré à l'issue des années 3 à 10, si à une Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,05%. La somme des coupons conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement anticipé automatique ou à l'échéance selon les cas.



INFORMATIONS IMPORTANTES

Le versement des montants aux échéances est conditionné par l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Dans ce document à caractère promotionnel, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la date d'échéance⁽²⁾ du titre ou, selon le cas, jusqu'à la Date de remboursement anticipé⁽²⁾. Hors cas de remboursement anticipé, en cas de sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance-vie par décès de l'assuré), la valorisation du titre dépendra des paramètres de marché du jour de la sortie. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle résultant de l'application de la formule de remboursement prévue, et pourra occasionner **une perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori**. Les Taux de Rendement Annuel nets (TRA) mentionnés dans cette brochure sont calculés pour un investissement de 1 000 euros le 24/07/2025 et une détention jusqu'à l'échéance ou, selon le cas, la Date de remboursement anticipé⁽²⁾. Les TRA nets s'entendent en l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Ces TRA nets ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. En cas de vente du titre avant ces dates, les TRA nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les TRA nets présentés sont nets des frais de gestion ou nets des droits de garde (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,53% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller Afer habituel, intermédiaire d'assurance. Le produit peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie dans le cadre desquels ce produit est proposé. Il est rappelé que les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'elles ne garantissent pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que les entreprises d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

(1) Hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Toute sortie anticipée (en cas de rachat total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie en cas de décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres pourront être appliqués.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 8 pour le détail des dates.

Avantages, inconvénients et facteurs de risques

Avantages

- Le produit enregistre un coupon inconditionnel de 6,20%⁽¹⁾ à l'issue des années 1 et 2. La somme des coupons inconditionnels est payée en cas de remboursement anticipé automatique ou à l'échéance selon les cas.
- À l'issue des années 3 à 10, à la Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,05%, un coupon conditionnel de 6,20%⁽¹⁾ est enregistré au titre de l'année. La somme des coupons conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement anticipé automatique ou à l'échéance selon les cas.
- À l'issue des années 3 à 9, à la Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,05%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré de la somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés.
- Un remboursement du capital⁽¹⁾ à l'échéance quelle que soit la valeur du taux CMS EUR 10 ans.

Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement Final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, le rachat partiel ou l'arbitrage de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut de paiement, de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 3 ans à 10 ans.
- Mécanisme de plafonnement des gains (Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 5,23%).
- Selon la valeur du taux CMS EUR 10 ans aux Dates de Constatation Annuelle⁽²⁾, l'investisseur peut ne recevoir aucun coupon conditionnel.



PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers Afer. Une information complète sur le titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital en cours de vie : L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant l'échéance ou de la survenance de certains événements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres à leur juste valeur de marché. Cette juste valeur de marché est déterminée de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément à la Documentation Juridique des titres. Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et **entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.**

Risque de marché : Le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), **pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.**

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée. Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre de créance. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre de créance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

(1) Hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Toute sortie anticipée (en cas de rachat total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie en cas de décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres pourront être appliqués.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 8 pour le détail des dates.

(3) Veuillez-vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DU COUPON INCONDITIONNEL ?

À l'issue des années 1 et 2⁽¹⁾, un coupon inconditionnel est enregistré, il est égal à :

6,20%⁽²⁾ au titre de l'année

COMMENT FONCTIONNE LE MÉCANISME D'ENREGISTREMENT DU COUPON CONDITIONNEL ?

À l'issue des années 3 à 10⁽¹⁾, à la Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,05%, un coupon conditionnel est alors enregistré il est égal à :

6,20%⁽²⁾ au titre de l'année

Sinon le produit n'enregistre pas de coupon conditionnel.

La somme des coupons inconditionnels et conditionnels enregistrés est versée en cas de remboursement anticipé automatique ou à l'échéance selon les cas.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ?

À l'issue des années 3 à 9⁽¹⁾, à la Date de Constatation Annuelle⁽¹⁾, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,05%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ :

100% du Capital Initial⁽²⁾ + la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés

(soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 5,23%⁽³⁾).

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ À L'ÉCHÉANCE ?

À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le taux CMS EUR 10 ans.

Cas défavorable

Si le taux CMS EUR 10 ans est supérieur à 3,05%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 02/08/2035 :

100% du Capital Initial⁽²⁾ + la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés

(soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 0,64%⁽³⁾ et 3,96%⁽³⁾ en fonction du nombre de coupons conditionnels enregistrés précédemment).

Cas favorable

Si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,05%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 02/08/2035 :

100% du Capital Initial⁽¹⁾ + la somme des coupons inconditionnels et conditionnels préalablement enregistrés + le coupon conditionnel au titre de l'année 10

(soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 1,18%⁽³⁾ et 4,37%⁽³⁾ en fonction du nombre de coupons conditionnels enregistrés précédemment).

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 8 pour le détail des dates.

(2) Hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Toute sortie anticipée (en cas de rachat total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie en cas de décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres pourront être appliqués.

(3) Veuillez-vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

Scénario défavorable : le taux CMS EUR 10 ans est toujours supérieur à 3,05%

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans			3,55%	5,11%	4,10%	4,12%	4,15%	4,25%	3,76%	3,85%
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Non							
Montant du remboursement			-	-	-	-	-	-	-	112,40%

Scénario médian : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,05% mais supérieur à 2,05% à l'issue de l'année 5

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans			3,55%	3,51%	2,80%	3,32%	3,35%	3,45%	3,76%	3,95%
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Montant du remboursement			-	-	-	-	-	-	-	118,60%

Scénario favorable : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,05% à l'issue de l'année 3

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Valeur du Taux CMS EUR 10 ans			1,88%							
Enregistrement du coupon inconditionnel	Oui	Oui								
Un coupon conditionnel est-il enregistré ?			Oui							
Montant du remboursement			118,60%							

 Non applicable

Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

Scénario défavorable : le taux CMS EUR 10 ans est toujours supérieur à 3,05%

- L'investisseur enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 6,20% à l'issue de l'année 1 et 2.
- À chaque Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, de l'année 3 à 9, le taux CMS EUR 10 ans est toujours supérieur à 3,05%. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et aucun coupon conditionnel n'est enregistré.**
- À la Date de Constatation Finale⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est égal à 3,85% et est ainsi supérieur à 3,05%.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date d'Échéance le capital initial majoré de la somme des coupons inconditionnels enregistrés, soit 112,40%. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est de 0,64%.

Scénario médian : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,05% mais supérieur à 2,05% à l'issue de l'année 5

- L'investisseur enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 6,20% à l'issue de l'année 1 et 2.
- À chaque Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, pour les années 3, 4, 6, 7, 8 et 9, le taux CMS EUR 10 ans est supérieur à 3,05%. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et aucun coupon conditionnel n'est enregistré.**
- À la Date de Constatation Annuelle⁽²⁾ de l'année 5, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,05% mais supérieur à 2,05%. **Un coupon conditionnel de 6,20% est enregistré au titre de cette année.**
- À la Date de Constatation Finale⁽²⁾, le taux CMS EUR 10 ans est égal à 3,95% et est ainsi supérieur à 3,05%.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date d'Échéance le capital initial majoré de la somme des coupons inconditionnels et conditionnel enregistrés, soit 118,60%. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est de 1,18%.

Scénario favorable : le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,05% à l'issue de l'année 3

- L'investisseur enregistre⁽¹⁾ un coupon inconditionnel de 6,20% à l'issue de l'année 1 et 2.
- À la première Date de Constatation Annuelle⁽²⁾, à l'issue de l'année 3, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 2,05%. **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé et le produit prend fin. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors le capital initial majoré de la somme des coupons inconditionnels et conditionnel enregistrés.**
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ à l'issue de la troisième année 118,60% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ est de 5,23% (plafonnement des gains).

(1) Hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Toute sortie anticipée (en cas de rachat total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie en cas de décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (valeur du taux CMS EUR 10 ans, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres pourront être appliqués.

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 8 pour le détail des dates.

(3) Veuillez-vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

ZOOM SUR LE TAUX CMS EUR 10 ANS

Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée.

Le taux CMS EUR à 10 ans est dès lors un taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour la durée 10 ans.

Plus d'informations relatives au sous-jacent sont disponibles sur le site

<https://coursquotations.conservateur.fr/#/history?isim=EUSA10%20%20%20%20%20%20&title=EURO%20SWAP%2010%20ans> ou encore sur le site

<https://www.ice.com/iba/ice-swap-rate>.

VALEURS HISTORIQUES DU TAUX CMS EUR 10 ANS

LES ÉLÉMENTS DU PRÉSENT DOCUMENT RELATIFS AUX DONNÉES DE MARCHÉ SONT FOURNIS SUR LA BASE DE DONNÉES CONSTATÉES À UN MOMENT PRÉCIS ET QUI SONT SUSCEPTIBLES DE VARIER. LES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

En pourcentage



Source : Bloomberg au 23 avril 2025

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques d'Afer Rendement Mai 2025

Code ISIN	FR1459AB8178
Nature juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance (le remboursement à l'échéance s'entend brut du cadre d'investissement).
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd, véhicule d'émission dédié de droit français
Garant de la formule	The Goldman Sachs Group : Moody's A1 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Notations en vigueur le 21/02/2025, les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Montant de l'émission	80 000 000 €
Offre au public	Oui – France
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Montant minimum de souscription	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie.
Période de commercialisation	Du 15 mai 2025 au 10 juillet 2025. L'émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.
Devise	EUR (€)
Garantie en capital	Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et une protection du capital à l'échéance (le remboursement à l'échéance s'entend brut de frais liés au cadre d'investissement).
Commissions de distribution	Une commission de vente de 1% par an maximum et une commission de vente continue sera versée périodiquement à une ou plusieurs parties par Goldman Sachs International ou l'un de ses affiliés (collectivement, « GS ») dans le cadre de cette transaction.
Sous-Jacent	Le taux CMS EUR 10 ans (Code Bloomberg : EUAMDB10 Index - observé à 11:00 a.m. heure de Francfort)
Date d'Émission	24/07/2025
Date de versement des coupons inconditionnels	Soit à la Date de Remboursement Anticipé, soit à la Date d'Échéance selon les cas
Dates de Constatation Annuelle	20/07/2028 ; 19/07/2029 ; 18/07/2030 ; 17/07/2031 ; 22/07/2032 ; 21/07/2033 ; 20/07/2034 ; 19/07/2035
Dates de versement du coupon conditionnel	Soit à la Date de Remboursement Anticipé, soit à la Date d'Échéance selon les cas
Dates de remboursement anticipé	03/08/2028 ; 02/08/2029 ; 01/08/2030 ; 31/07/2031 ; 05/08/2032 ; 04/08/2033 ; 03/08/2034
Date de Constatation Finale	19/07/2035
Date d'échéance	02/08/2035
Indicateur de risque	2/7
Périodicité et publication de la valorisation	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs.
Agent de calcul	Goldman Sachs International, Londres, GB
Double valorisation	Deux fois par mois par Refinitiv (société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité de The Goldman Sachs Group)
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, The Goldman Sachs Group fera ses meilleurs efforts pour fournir de manière quotidienne un marché secondaire pour les Titres avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%.
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg
Commissions de rachat/souscription	Néant/néant

Informations importantes

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Disponibilité du Prospectus : Le titre de créance « Afer Rendement Mai 2025 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 19 décembre 2024), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les [Conditions Définitives](#) (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue anglaise) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](#). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu.

HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE-VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur et/ou du Garant paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régulée par le *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre) et/ou la capacité de l'Émetteur et/ou du Garant à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur et/ou du Garant pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International a l'intention de tenir un marché des Titres sur une base régulière dans des conditions de marché normales, mais Goldman Sachs International ne s'engage pas et n'est soumis à aucune obligation légale ou autre de tenir un marché des Titres.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur et/ou du Garant n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

F0163A-0425

Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.